

Délibération 2024-075

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : mercredi 05 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – ACCORD DEVIS ET DEMANDE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait savoir qu'une opération de rénovation de l'éclairage public a été inscrite au budget primitif 2024 afin de continuer le remplacement des têtes d'éclairage par des lampes Led. Il présente un devis de la société SARLEC d'un montant de 23 500 € HT correspondant à l'éclairage de la rue Barbey d'Aurevilly et du secteur du Château.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération peut bénéficier d'une aide de la communauté d'Agglomération du Cotentin, dans le cadre du fonds de concours éco-responsable, à un taux de 50%, soit un reste à charge de 11 750 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de la société SARLEC pour un montant de 23 500 € HT,
- Donne son accord au plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds de concours éco-responsable auprès de la communauté d'Agglomération du Cotentin,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Eric BRIENS